



état des lieux de sortie

Par artisandu13

Bonjour, mon locataire part mais me dit: je vous donne vos clés du logement contre ma garantie 767 ? sans déductions. alors qu'il me doit pour le mois de novembre 2023 non payé 471.47? et l'entretien de la clim non réalisé coût 130? environ ainsi qu'il a coupé la barre transversale de l'étendoir dans la cour de la maison: il reste un demi étendoir car il se cognait la tête...j'ai fait appel à un commissaire de justice pour faire l'état des lieux coût 400? . question: peut on partager ce coût avec le locataire?

Merci pour vos réponses.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le coût de l'huissier est partagé si l'état des lieux amiable n'a pas été possible (refus ou absence du locataire ?)

Sinon, c'est à votre seule charge puisque votre seule décision.

[url=https://www.anil.org/aj-cout-constat-des-lieux-etabli-par-huissier-de-justice/]https://www.anil.org/aj-cout-constat-des-lieux-etabli-par-huissier-de-justice/[/url]

Le coût que vous citez semble plus élevé que le barème officiel ?

Pour les retenues sur le dépôt de garantie : il faut les justifier par devis ou facture.

Le locataire qui ne rend pas les clés à l'issue du préavis s'expose à des indemnités d'occupation... qui peuvent atteindre jusqu'à 3 fois le loyer. Mais il faut saisir le tribunal.